Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-103-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

N° 2020-103

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 11 Septembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 19 Septembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *35*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2020-116 puis pouvoir à Mme VALLETON), M. MARAN (parti au point n° 2020-104 puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenu au point n° 2020-117), Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-103 puis pouvoir à Madame YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-103-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Absent ayant donné procuration : 4

Mme KASMI	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
Mme ROLAND	qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ACTED pour la reconstruction de la ville de Beyrouth.
Délibération n° 2020-103

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que Madame le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal de Villepinte, souhaite répondre présent à l'appel lancé par la Région Île-de-France aux Maires du territoire pour rejoindre le collectif « élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth » et apporter ainsi sa contribution à cette levée de fonds pour la reconstruction de Beyrouth,

Considérant que, suite à la catastrophe survenue dans la capitale libanaise le 4 août dernier, la Région Île-de-France a décidé de débloquer une aide d'urgence de 300 000 € pour la reconstruction des 2 banques du sang de la Croix-Rouge Libanaise situées à Beyrouth, dans les quartiers de Spears et de Gemmayzé,

Considérant que, parallèlement, la Région Île-de-France a créé un collectif « élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth », en partenariat avec l'association ACTED. Ce collectif a pour mission de financer et de superviser la reconstruction d'équipements publics et de logements à Beyrouth, en lien avec l'association humanitaire ACTED,

Après avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Monsieur KHUL,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-103-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 39 VOIX POUR

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association ACTED dans le cadre du collectif « élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth ».

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 19 Septembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-103-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINT DES SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE LOCALE
Service Vie Associative et Coopération Décentralisée

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-103

Conseil Municipal du 19 Septembre 2020

RAPPORTEUR : *Monsieur KHUL*

OBJET : *VI - RELATIONS INTERNATIONALES*
1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ACTED pour la reconstruction de la ville de Beyrouth.

Madame le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal de Villepinte, souhaite répondre présent à l'appel lancé par la Région Île-de-France aux Maires du territoire pour rejoindre le collectif « élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth » et apporter ainsi sa contribution à cette levée de fonds pour la reconstruction de Beyrouth.

Suite à la catastrophe survenue dans la capitale libanaise le 4 août dernier, la Région Île-de-France a décidé de débloquer une aide d'urgence de 300 000 € pour la reconstruction des 2 banques du sang de la Croix-Rouge Libanaise situées à Beyrouth, dans les quartiers de Spears et de Gemmayzé.

Parallèlement, la Région Île-de-France a créé un collectif « élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth », en partenariat avec l'association ACTED. Ce collectif a pour mission de financer et de superviser la reconstruction d'équipements publics et de logements à Beyrouth, en lien avec l'association humanitaire ACTED.

CONCLUSION

À ce titre, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association ACTED. Cette somme viendra directement aider les habitants pour les besoins urgents, puis pour la reconstruction des quartiers dévastés.

Avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020.